



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01072023		et clos le		30062024		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒																									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe														☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																							
Designation de la société										Adresse du siège social																													
SARL ACS PROTECT																																							
SIRET										49811447900039																													
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement																													
55 ALLEE SAINT EXUPERY ZAE DES VAUTES																																							
34980 ST GELY DU FESC																																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET																													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																							
B ACTIVITÉ																																							
Activités exercées										Fabrication Processus Industri			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐																							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				172 725		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit																											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																							
2. Plus-values																																							
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																							
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐																																			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																																							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																																							
☐																																							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																																							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																																							
☐																																							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																																							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																																							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																																							
☐																																							
Si oui, indication du logiciel utilisé																																							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S																																							
Nom et adresse du conseil :																																							
AUDIT FINANCE EXPERT 85 avenue clement ader 34170 Castelnau le lez T él :																																							
T él :																																							
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)																																							
Identité du déclarant :																																							
Date : 15102024 Lieu : ST GELY DU FESC																																							
Qualité et nom du signataire : CO GERANT																																							
Signature : OUZINE DRISS																																							
N° d'agrément :																																							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :																																							
189350456382497																																							
B1D7EE463C0B499																																							
CERTIFIES CONFORMES																																							

Désignation de l'entreprise : SARL ACS PROTECT			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : 55 ALLEE SAINT EXUPERY			34980 ST GELY DU FESC		Durée de l'exercice précédent *	12			
Numéro SIRET *					4 9 8 1 1 4 4 7 9 0 0 0 3 9		Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 30062024		N-1 30062023				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 377	5 944	433	2 443	
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	126 404	84 075	42 329	41 538	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations		BB	BC					
	Autres titres immobilisés		BD	BE					
	Prêts		BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	11 210		11 210	11 210	
	TO TAL (II)			BJ	BK	143 991	90 020	53 971	55 192
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	301 704		301 704	268 164	
		En cours de production de biens	BN	BO				2 575	
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	387 121		387 121	517 843	
		Autres créances (3)	BZ	CA	33 870		33 870	47 296	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	64		64	64	
	Disponibilités	CF	CG	846 502		846 502	785 580		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 561		6 561	8 346		
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 575 822		1 575 822	1 629 870		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 719 814	90 020	1 629 794	1 685 061		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	11 210	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ACS PROTECT			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :800 000.....)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	70 834
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	59 828	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160 835	148 995
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 100 663	1 019 828
	Autres fonds propres	DM		
		DN		
		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	40 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 606	10 867
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 350	4 704
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 121	9 306
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	251 542	396 770
	Dettes fiscales et sociales	DY	170 631	220 068
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	40 817	9 323
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	14 064	14 195
	TO TAL (IV)	EC	489 130	665 233
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 629 794	1 685 061
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		1F		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	487 010	655 927
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 629 794 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 765 732 euros** et un total **charges** de **2 604 897 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **160 835 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	6 377					6 377
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 377					6 377
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	82 608		9 543			92 151
	Matériel de transport	25 532					25 532
	Matériel de bureau, mobilier	8 722					8 722
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 861		9 543			126 404	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	11 210					11 210
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 210					11 210
TOTAL		134 448		9 543			143 991

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 934	2 011		5 944
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 934	2 011		5 944
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	53 496	5 311		58 808
	Matériel de transport	13 105	3 441		16 546
	Matériel de bureau, mobilier	8 722			8 722
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 323	8 753		84 075
TOTAL		79 257	10 763		90 020

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		40 000		40 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 000		40 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		40 000		40 000

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	40 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.		

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2024
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		40 000			40 000
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 000			40 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL			40 000			40 000

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	40 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	11 210	11 210	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	387 121	387 121	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	37	37	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 118	2 118	
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 715	31 715	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	6 561	6 561	
	TOTAL DES CREANCES	438 762	438 762	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 606	4 606		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	251 542	251 542		
	Personnel et comptes rattachés	75 583	75 583		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 178	12 178		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	82 731	82 731		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	139	139		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	5 350	5 350		
	Autres dettes	40 817	40 817		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	14 064	14 064		
	TOTAL DES DETTES	487 010	487 010		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		32 305			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		38 566			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		5 350			

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2024
Total des Produits à recevoir		2 329
Autres créances clients		2 329
FACTURES A EMETTRE	2 329	

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	2 329		2 329
Autres créances			
TOTAL	2 329		2 329

AUDIT FINANCE EXPERT	SARL ACS PROTECT	Page : 10
----------------------	------------------	-----------

Produits à recevoir (détail)
au 30/06/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/06/2024
Total des Charges à payer		121 540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 900
FOURN. FACT.NON PARVENUES	14 900	
Dettes fiscales et sociales		80 954
DETTES PROV./CONGES PAYES	16 738	
DETTES PROV./PRIMES CONV.	58 845	
PROV TAXE APPRENTISSAGE	120	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	5 251	
Autres dettes		25 686
CLIENTS-AVOIRS A ETABLIR	25 388	
CAP - Charges à payer	298	

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 900	163	14 737	N/S
Dettes fiscales et sociales	80 954	71 516	9 438	13,20
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	25 686	1 419	24 268	N/S
TOTAL	121 540	73 098	48 442	66,27

Charges à payer (détail)
au 30/06/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 561	6 561
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 561

--

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 561	8 346	(1 785) -21,39
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	6 561	8 346	(1 785) -21,39

AUDIT FINANCE EXPERT	SARL ACS PROTECT	Page : 16
----------------------	------------------	-----------

Charges constatées d'avance (détail)
au 30/06/2024

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		14 064	14 064
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			14 064

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	14 064	14 195	(131)	-0,92
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	14 064	14 195	(131)	-0,92

Produits constatés d'avance (détail)
au 30/06/2024

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Charges à répartir

Etat exprimé en euros		Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2024
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Capital social

		30/06/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	400,0000	800 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	400,0000	800 000,00

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2024
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2024
Capital social	800 000				800 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	70 834	9 166			80 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		59 828			59 828
Résultat de l'exercice	148 995	(148 995)		160 835	160 835
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 019 828	(80 000)		160 835	1 100 663

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	80 000
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	80 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	939 828
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	939 828
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	80 835

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	400,0000	800 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	400,0000	800 000,00

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	30/06/2024	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	301 704	268 164	33 540	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	301 704	268 164	33 540	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux		2 575		2 575
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III		2 575		2 575
Production stockée (Total II + Total III)				2 575

A.C.S PROTECT

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 euros
Siège social : 55 allée Saint Exupéry, ZAC des Vautes
34980 ST GELY DU FESC

498 114 479 RCS MONTPELLIER

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 décembre 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 160 835 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	160 835 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 40 euros par part	80 000 euros
Le solde	80 835 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 140 663 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2021 :

80 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

80 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :

80 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Alain ANTONAC
Gérant

Signé par :

0A68EA75974248D...

Driss OUZZINE
Gérant

DocuSigned by:

B1D7FE462C0B499...

Gérard LEGAZ
Gérant

DocuSigned by:

1B93F04F6382497...

Florent PIEYRE
Gérant

Signé par :

D5932BAF0AFA4E1...